

Procès-verbal

des décisions de l'assemblée constitutive de

Namasté Gumda

Du 30 juin 2015 à Céligny

Ordre du jour:

1. Election du président du jour et du rédacteur du procès-verbal
2. Fondation de « Namaste Gumda »; décision de fondation
3. Arrêt et adoption des statuts
4. Elections
 - Président
 - Membres du comité
 - Vérificateurs des comptes
5. Membres
6. Cotisations

Présents

- Monsieur Alain Pipoz
- Madame Nicole Pipoz
- Madame Françoise Courvoisier
- Madame Daphne Polliand
- Madame Candice Valero
- Madame Gyseline Pipoz

Début de l'assemblée constitutive: 20 heures

1. Election du président du jour et du rédacteur du procès-verbal

L'assemblée élit à l'unanimité Alain Pipoz comme président du jour et Françoise Courvoisier comme rédactrice du procès-verbal.

2. Fondation de « Namaste Gumda » décision de fondation

Les membres fondateurs présents décident à l'unanimité de fonder une association sous la raison sociale « Namaste Gumda » conformément aux articles 60 et suivants du code civil suisse.

3. Arrêt et adoption des statuts

Les statuts de l'association Namaste Gumda (annexe) sont connus aux membres fondateurs présents et constituent une partie intégrante de la décision de fondation. Ils sont adoptés à l'unanimité, chaque membre fondateur les approuvant individuellement.

4. Elections

Est élu président à l'unanimité:

- Alain Pipoz, 1963, Céligny

L'élu déclare acceptation de l'élection.

Sont élus membres du comité à l'unanimité:

- Françoise Courvoisier, 1960, Céligny, Secrétaire
- Nicole Pipoz, 1976, Céligny, Trésorière
- Daphne Polliand, 1971, Genève, Membre
- Valero Candice, 1981, Chens-sur-Léman, Membre
- Rajesh Khadgi, 1976, Katmandou, Membre

Les élus déclarent acceptation de l'élection.

Sont élus vérificateurs des comptes à l'unanimité:

- Gyseline Pipoz
- Candice Valero

Les élus déclarent acceptation de l'élection.

5. Statuts de membres

Trois statuts de membres sont proposés à l'assemblée :

- Membres du comité : Les membres du comité font partie intégrantes du comité de l'association. Ils participent à toutes les réunions et prennent part aux décisions
- Membres actifs : Les membres actifs se mettent à disposition lors d'événements organisés par le comité tels que repas de soutien, organisation de journée en faveur de l'association, stand de représentation, etc.
- Membres passifs : Les membres passifs ne participent pas à l'organisation d'événement, mais ils soutiennent moralement la cause de l'association.

Chaque membre inscrit auprès de l'association reçoit le procès-verbal de l'assemblée générale et s'acquitte des cotisations annuelles.

6. Cotisations

Le montant des cotisations est fixé pour l'année en cours à :

- Famille : CHF 80.- par an
- Membre individuel CHF 50.- par an

7. Activités 2015

Prochaine assemblées de comité

Le comité se réunira le 30 juillet à 19h chez Alain & Nicole

Repas de soutien

Un repas de soutien aura lieu le vendredi 4 septembre (à confirmer) à la salle communale de Céligny. A cette occasion, un repas indien sera servi et un spectacle de l'école de danse Bollywood Genève sera présenté (à confirmer). Le prix de la soirée est encore à définir.

Voyage au Népal

Un voyage au Népal est prévu en octobre/novembre. Les 3 objectifs de ce voyage sont :

1. Apporter un soutien financier au village de Yamgaon notamment en finançant quelques projets comme la fourniture de panneaux solaires, d'habits, de matériel ménager etc. notre coordinateur local Rajesh Khadgi doit encore définir avec précision les besoins.
2. Aider au déblayement des maisons détruites et à la reconstruction des infrastructures
3. Analyser et définir les futurs projets de l'association

Chaque participant à ce voyage s'autofinance, l'association ne couvre en aucun cas les frais de voyage.

Marché de Noël

11, 12, 13 décembre à Céligny, tenue d'un chalet pour présenter l'association, vente de produit Népalais

Bol de prière, drapeaux Népalais, bijoux d'artisanat local, friandise Népalaise, carte Postale, carte de vœux, calendrier, etc.
Toutes propositions est la bienvenue.

8. Divers

- Nicole s'occupe d'ouvrir le CCP de l'association
- Candice réalise le projet de Flyer

Fin de l'assemblée: 22h30.

Le président du jour:
Alain Pipoz

La rédactrice du procès-verbal:
Françoise Courvoisier

Annexe:
Statuts de l'association « Namaste Gumda » du 30 juin 2015